



CICA-RE

DK/AA/SSA/AP/AB



N° 7166 /2024/CICA-RE/DG

**AVIS D'APPEL A CANDIDATURES
POUR LE RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT CHARGÉ D'ANIMER UN
SEMINAIRE DE FORMATION SUR LE DISPOSITIF DE LCB-FT
A L'ENDROIT DES SOUSCRIPTEURS ET ASSIMILES DE LA CICA-RE**

1. PRESENTATION DE LA CICA-RE

La CICA-RE est une Organisation Internationale à gestion commerciale créée par l' Accord portant création signé le 24 septembre 1981 à Paris par les douze (12) Etats Membres de la Conférence Internationale des Contrôles d'Assurances (CICA) devenue Conférence Interafricaine des Marchés d'Assurances (CIMA) qui sont :

- la République du Bénin ;
- le Burkina Faso ;
- la République du Cameroun ;
- la République Centrafricaine ;
- la République du Congo ;
- la République de Côte d'Ivoire ;
- la République Gabonaise ;
- la République du Mali ;
- la République du Niger ;
- la République du Sénégal ;
- la République Tchad ;
- la République Togolaise.

L'activité de la CICA-RE consiste à couvrir les sociétés d'assurance contre tout ou partie des risques qu'elles ont souscrits. En sa qualité de réassureur institutionnel de la zone CIMA, les principales missions assignées à la CICA-RE consiste en :

- la souscription des opérations de réassurances en traités ou facultatives pour toutes les catégories d'assurances ou pour certaines d'entre elles ;

UN REASSUREUR QUI RASSURE

- l'aide à la création et au fonctionnement d'institutions nationales et sous régionales d'assurances et de réassurance, et la fourniture d'une assistance technique à ces institutions ;
- l'investissement de ses fonds dans les pays membres de la CIMA de façon à favoriser leur développement économique tout en se réservant la possibilité d'effectuer des placements à court terme hors de ces pays pour faire face à ses besoins opérationnels et techniques ;
- la fourniture d'une assistance technique aux pays membres toutes les fois qu'il est possible de le faire en matière d'assurances et de réassurances ;
- la réalisation de toute autre opération à l'exception de l'assurance directe.

Le capital social de la Compagnie a évolué de **600 millions de FCFA** à la création à **60 milliards de FCFA** à ce jour avec l'entrée des investisseurs institutionnels (institutions financières, Banques de développement et compagnies d'assurances et de réassurances) dans l'actionnariat. Conformément à sa stratégie d'expansion sur le continent Africain, la CICA-RE a ouvert les Bureaux Régionaux d'Afrique Centrale et d'Afrique de l'Ouest, une Succursale à Tunis puis d'un Bureau de Contact à Nairobi. Ces différentes entités permettent à la Compagnie de se déployer sur l'ensemble du marché continental et d'assurer ainsi un service de proximité et poursuivre le développement de ses activités.

2. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

La CICA-RE a adopté depuis 2018 une Politique de Conformité de LCB-FT mis à jour en décembre 2021. Dans le cadre de la mise en œuvre de cette Politique, une feuille de route détaillant les activités à réaliser a été adoptée, parmi lesquelles, il est prévu la formation du personnel clé en charge des opérations de la Compagnie.

Par ailleurs, il convient de relever que la CICA-RE a déployé l'outil informatique Dow Jones composé des solutions Risk Database Search (RDS) et Batch screening permettant à la Compagnie de s'assurer à tout moment du profil de risque de ses partenaires (avant ou après l'entrée en relation). L'évaluation du dispositif de conformité LCB-FT par des cabinets indépendants a mis en évidence des marges de progression en rapport avec l'appropriation dudit dispositif par le personnel impliqué dans les opérations.

C'est pourquoi, la Direction Générale recherche un consultant qualifié pour concevoir et mettre en œuvre un programme de formation visant à sensibiliser les souscripteurs et autres agents intervenants dans le processus de souscription sur les risques de LCB-FT.

3. OBJECTIF DE LA CONSULTATION

Le consultant sera chargé de concevoir, concevoir et mettre en œuvre un programme de formation destiné aux souscripteurs et autres agents de la CICA-RE afin de les sensibiliser aux risques de blanchiment et de financement du terrorisme pour une meilleure appropriation du cadre LCB FT.

4. RESPONSABILITES DU CONSULTANT

- concevoir un programme de formation adapté à l'activité de la compagnie et aux rôles spécifiques des souscripteurs ;
- développer des modules de formation interactifs et informatifs sur les risques de LCB-FT et les meilleures pratiques de conformité, incluant des études de cas et des exemples concrets liés au secteur de la réassurance ;
- assurer la mise en œuvre et la livraison efficace d'une session de formation par visioconférence ou en présentiel ;
- élaborer des mécanismes d'évaluation pour mesurer l'efficacité de la formation ;
- fournir un rapport de formation permettant de s'assurer de l'additionnalité de celle-ci.

5. PROFIL DU CONSULTANT

Les consultants soumissionnaires doivent répondre aux critères ci-après :

- une expertise avérée en matière de LCB-FT, avec une compréhension approfondie des réglementations locales et internationales ;
- une expérience antérieure dans le développement et la mise en œuvre de programmes de formation sur la LCB-FT, de préférence dans le secteur de l'assurance ou de la réassurance ;
- des compétences pédagogiques avérées, avec la capacité de rendre le contenu des formations dispensées accessible aux participants ;
- des compétences en communication et une capacité à travailler en collaboration avec des équipes internes de la Compagnie.

6. OFFRE TECHNIQUE

L'offre technique des consultants doit essentiellement comporter les éléments ci-après :

- la compréhension de la mission et des enjeux ;
- la méthodologie de travail en adéquation avec les Termes de référence ;

- les informations sur les compétences et expertises du Consultant indiquant qu'il a la qualification requise pour réaliser la mission.

7. OFFRE FINANCIERE

L'offre financière doit ressortir tous les éléments facturés conformément à la mission assignée au Consultant en attribuant un coût à chaque élément spécifié.

8. LIVRABLES ATTENDUS

- programme détaillé de formation en LCB-FT, comprenant les objectifs, le contenu du cours, la méthodologie pédagogique, les supports de formation tels que des présentations, des manuels, des guides, des exercices pratiques, des études de cas, etc., adaptés aux besoins spécifiques de la CICA-RE et couvrant les différentes facettes de la Lutte contre le Blanchiment des Capitaux et le Financement du Terrorisme ;
- outils d'évaluation pour mesurer l'efficacité de la formation, tels que des questionnaires d'évaluation, des études de cas évaluatives, etc.
- rapport détaillé sur la mise en œuvre de la formation, y compris les retours d'expérience, les observations, les résultats des évaluations, et les recommandations éventuelles pour renforcer les compétences en LCB-FT.
- proposition d'un plan de soutien post-formation, qui pourrait inclure des sessions de suivi, des consultations à distance, ou d'autres moyens visant à maintenir et renforcer les compétences acquises.

9. MODALITES DE LA MISSION

- Date de début prévue : 02 décembre 2024
- Durée de la mission : une (01) journée
- Lieu de travail : La formation se déroulera par visioconférence.

10. AUTRES CONDITIONS

Les dossiers de candidature comportant les offres technique et financière doivent parvenir au plus tard le **31 octobre 2024** à l'adresse suivante :

CICA-RE
07 BP: 12410 LOME NYEKO / TOGO
Téléphone: 22 23 62 62 / 22 23 62 65
Email : cica-re@cica-re.com

Fait à Lomé, le 23 septembre 2024

Le Directeur Général

DIARASSOUBA Karim

